

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
جامعة غليزان  
UNIVERSITE DE RELIZANE



جامعة غليزان  
RELIZANE UNIVERSITY

CONSULTATION N° ...13../U.R/2024



**CAHIER DES CHARGES**

**OPEARTION : ACQUISITION DES OUVRAGES DIVERS**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
جامعة بعليزان  
**UNIVERSITE DE RELIZANE**  
**LETTRE DE SOUMISSION**



1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : .....

2/Présentation du soumissionnaire:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ou  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:.....

Wilaya (s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:.....

.....

.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés: .....

.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;



Dénomination de la société:.....  
Adresse du siège social :.....  
Forme juridique de la société :.....  
Montant du capital social :.....  
Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou  
autre (à précise) (barrer la mention inutile): .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la  
société à l'occasion du marché public:.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....  
Adresse du siège social :.....  
Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou  
autre (à précise)) (barrer la mention inutile):.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la  
société à l'occasion du marché public:.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette  
rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe  
en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....  
Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou  
autre (à précise) (barrer la mention inutile):.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager  
la société à l'occasion du marché public:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, à mon  
point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

-Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis  
conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-Me soumetts et m'engage envers ..... (indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de :.....

(Indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes).

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... auprès :.....

Adresse:.....



5/Signature de l'offre par le soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est .....

Fait à....., le.....

Le soumissionnaire

Signature du représentant du service contractant :

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, remplir une seule déclaration
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante remplir une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
جامعة غليزان

UNIVERSITE DE RELIZANE  
**DECLARATION A SOUSCRIRE**

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....  
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....  
.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

../.....

Dénomination de groupement :.....  
.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....  
.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....  
.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....  
.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....  
.....  
.....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)

.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)  :.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte  ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :.....

.....  
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises



étrangères:.....  
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:



Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....

A livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)  
....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.  
Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

6/décision du service contractant :

La présente offre est .....

Fait à ....., le .....

Le soumissionnaire

Signature du représentant du service contractant :



**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



## DECLARATION DE CANDIDATURE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2/Objet du marché public : .....

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

4/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

4-1/  candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société : .....

Adresse de la société : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....



4-2/  Candidat ou soumissionnaire groupement momentané d'entreprises

Le groupement est  Conjoint ou  Solidaire

Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres) : .....

Nom du groupement : .....

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

I- Dénomination de la société : .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capitale social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile): .....

La société est mandataire du groupement  Non ou  Oui

Les membres du groupement :

Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement.

Donnent mandat à un membre du groupement, désigné en qualité de mandataire, conformément au contrat de groupement qui accompagne l'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : .....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une



procédure relative à l'une de ces situations ;

- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- Pour avoir fait une fausse déclaration ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- Du fait qu'il n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment,, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non ou  Oui

Dans la négative (a préciser) :.....  
.....  
.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il:

- N'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.
- Est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenir la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché public, sous le n° .....  
du ....., délivré par .....
- détient le numéro d'identification fiscale suivant : ....., délivré par .....  
le ....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges, des nantissements des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilège, nantissements, gages et/ou hypothèques et joindre à la présente déclaration copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 modifiée et complétée, relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:



Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

.....  
.....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

- .....;
- .....;
- .....;
- .....;
- .....;
- .....;
- .....;
- .....;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- La société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisée à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date à expiration)

- La société a réalisé pendant..... (Indiquer la période considérée) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffre, en lettres et en hors taxes) : .....

.....  
.....  
.....

dont .....% sont en relation avec l'objet du marché public ou du lot (barrer la mention inutile).

-Le candidat ou soumissionnaire compte présenter dans son offre un sous-traitant :



Non ou  Oui

Dans l'affirmative remplir le formulaire joint en annexe V du présent arrêté.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
جامعة غليزان  
UNIVERSITE DE RELIZANE  
**DÉCLARATION DE PROBITÉ**

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : .....

2/Objet du marché public:.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

-Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public : .....

.....,agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente,

Dénomination de la société : .....

Adresse de la société:.....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

.....

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics

Oui  Non

Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement).

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la



préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant..

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés public.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom. qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d allotissement, une déclaration suffit pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



مذكرة تقنية تبريرية  
**MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIVE**

1. Dénomination de la société ou l'entreprise:.....
2. Forme juridique de la société ou l'entreprise:.....
3. Intitule de l'opération:.....  
.....(réalisation, acquisition, étude...)
4. Adresse du : .....
5. Numéro de registre commerce:.....délivré le.....
6. Nom et prénom de représentant de la société.....date de naissance.....
7. lieu de naissance.....nationalité.....
8. 1.Le registre commerce:.....  
2. acte de propriété :.....  
3. acte de location:.....duré de l'acte:.....date de début de l'acte:.....

**1. Les moyens Matériels:**

<u>N</u>	<u>Les moyens</u>	<u>type</u>	<u>Numéro de sérié</u>
01			
02			
03			
04			
05			
06			

1.1. Les autres moyens matériels disponibles pour l'acquisition :.....

**2. Les moyens humains:**

<b>N</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>	<b>Le diplôme</b>	<b>Date de recrutement</b>	<b>La fonction</b>
01					
02					
03					
04					
05					

2.1. Les autres moyens humains disponibles pour l'acquisition : .....

3. **Les références professionnelles:** Citer les projets réalisés pendant 03 dernières années

<u>N</u>	<u>Numéro de l'opération</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
01			
02			
03			
04			
05			



4. Les délais de livraison : .....

Durée d'exécution en chiffre: .....

Durée d'exécution en lettre : .....

Explication détaillée de l'opération :

.....  
.....  
.....

5. Le montant : .....

Montant de l'opération en chiffre: .....

Montant de l'opération en lettre: .....

.....  
.....

Fait à.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom. qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

## A/ INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

### Article 01 / Objet du cahier des charges.

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions d'exécution et de règlement relatives à **L'ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS, au titre de l'exercice de l'année budgétaire 2024.**

### Article 02 / Mode de passation.

La consultation est passée sur la base d'un avis de consultation, et conclu conformément aux articles 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. et les articles 18/19 de la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

### Article 03 / Condition d'éligibilité des soumissionnaires

La présente consultation à tous les soumissionnaires ayant un registre du commerce conforme à la nature de l'opération (Editeur ou distributeur agréé).

### Article 04/ Exclusion de la participation

Sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques conformément à l'article 75 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

### Article 05/ Profil des soumissionnaires pouvant participer à la concurrence.

La présente consultation s'adresse à tous les soumissionnaires publics ou privés exerçant en Algérie en qualité d'éditeurs de livres ou distributeur et présentant une expérience dans le domaine de la documentation et disposant de tous les moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir cette opération dans les meilleures conditions. Le soumissionnaire est appelé :

- A annexer à son offre tout document justifiant ses moyens techniques et financiers ;
- De présenter ses références accompagnées de toutes les informations utiles.

**N.B :** Seuls les éditeurs de livres ou distributeur agréé qui pourront présenter des soumissions dans le cadre de la présente consultation

## B/ DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### Article 06 / Composition du cahier des charges.

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents suivants :

1. Les présentes instructions aux soumissionnaires paraphées et signées ;
2. Le cahier des charges ;
3. Le bordereau des prix unitaires ;
4. Le devis quantitatif et estimatif ;
5. Le modèle de soumission ;
6. Le modèle de déclaration à souscrire.
7. Le modèle de déclaration de probité ;
8. Le mémoire technique justificatif ;

Les soumissionnaires devront examiner soigneusement toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications figurant au dossier de la consultation.

La présentation d'une offre non conforme au dossier de la consultation s'effectuera aux risques des soumissionnaires.

Les soumissions qui ne répondraient pas pour l'essentiel aux conditions arrêtées dans le dossier de la consultation seront déclarées irrecevables.

**Article 07 : Retrait du cahier des charges**

Conformément à l'article 63 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment signé à l'adresse suivante :

**UNIVERSITE DE RELIZANE  
SECRETARIAT GENERAL, CITE ZAGHLOUL BOURMADIA, Relizane.**



**Article 08 : Eclaircissement relatifs au dossier de la soumission.**

Le soumissionnaire qui souhaite obtenir des éclaircissements relatifs au dossier de la soumission avant la date limite de dépôt des offres peut s'adresser au :

**UNIVERSITE DE RELIZANE  
SECRETARIAT GENERAL  
CITE ZAGHLOUL BOURMADIA RELIZANE  
Télé fax : 044 72 40 16**

**C/ PREPARATION DES SOUMISSIONS**

**Article 09 : Présentation des offres.**

- Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et Les articles 17/47 de la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Les offres seront déposées auprès de l'Université de Relizane à l'adresse ci-après :

**SECRETARIAT GENERAL, CITE ZAGHLOUL BOURMADIA, Relizane.  
Télé fax : 044 72 40 16**

Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous une enveloppe principale cachetée et anonyme ne comportant aucune inscription extérieure autre que la mention suivante :

**CONSULTATION N° 013/2024  
ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS  
UNIVERSITE AHMED ZABANA DE RELIZANE  
(SOUMISSION A NE PAS OUVRIR)**

Cette enveloppe principale abritera Trois (03) autres enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention : « DOSSIER DE CANDIDATURE », « OFFRE TECHNIQUE », « OFFRE FINANCIERE » selon le cas.

**Nb :**  
**Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de l'égarement ou de l'ouverture prématurée de l'offre.**

**Article 10 : dossier de la soumission**

- Contenu du dossier de consultation Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 47 de la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

les offres doivent comporter les dossiers suivants :

1. Un dossier de candidature ;
2. Une offre technique ;

3. Une offre financière.

**a) 1) Le dossier de Candidature contient :**

- Déclaration de candidature dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Déclaration de probité dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Copie du registre de commerce électronique.
- Relevé d'identité bancaire (R.I.B)
- Extrait de rôle apuré ou échéancier de paiement
- Dépôt des comptes sociaux pour les entreprises ayants un statut de personne morale.
- Statut de l'entreprise, s'il y a lieu
- Attestation de mise à jour (CNAS/CASNOS)
- Attestation d'affiliation CNAS
- Numéro d'Identification fiscale (NIF)
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires



**\* Les copies des documents fournis doivent être en cours de validité.**

**b) L'Offre Technique comprendra :**

- Déclaration à souscrire dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint).
- Mémoire technique justificative.
- Le présent cahier des charges dument remplie et paraphé, signé et daté par le soumissionnaire et portant à la dernière page de chaque chapitre, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Planning de délai de livraison.
- Engagement pour le délai de garantie.
- Engagement pour le remplacement des ouvrages épuisés, signé et daté

**c) L'Offre Financière comprendra :**

- Lettre de soumission dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Le bordereau des prix unitaires signée et datée
- Détail quantitatif et estimatif, signé et daté

**N.b :**

**\* Les soumissionnaires doivent respecter le contenu de chaque offre.**

**Article 11 / Montant de l'offre.**

La soumission couvre l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges des prescriptions spéciales sur la base du bordereau des prix unitaires.

Le soumissionnaire soumettra les prix unitaires correspondant à tous les éléments des prestations figurants au devis estimatif et quantitatif et au bordereau des prix unitaires. Tous les droits, impôts et taxes directes sont à la charge du fournisseur sans aucune restriction pour la réalisation des prestations (la fourniture, le transport et la livraison sur site) ou à tout autre titre en vigueur à la date limite de remise des offres seront réputés compris dans le prix du soumissionnaire.

**Article 12 / La durée de préparation et dépôt des offres.**

Conformément à l'article 66 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après le

**UNIVERSITE DE RELIZANE  
SECRETARIAT GENERAL BORMADIA - RELIZANE**

Le délai de préparation des offres est fixé à **05** jours à compter du **21 NOV 2024**.....

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres le : ..... **25 NOV 2024** ..... à 11.00h.

Le jour et l'heure d'ouverture des plis correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres le : ..... **25 NOV 2024** ..... à 11.30h.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Cette date de dépôt des offres peut être prorogée une prolongation à l'avis de la consultation 03 jours avant l'expiration du délai de préparation des offres ; auquel cas les droits et obligations du service contractant et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront dorénavant régis par la date telle qu'elle a été reportée.:

- ✓ Toute offre parvenue non anonyme et/ou ouverte, transmise par télécopie, télex, courrier électronique et/ou par voie postale sera déclarée non recevable.
- ✓ L'enregistrement des dépôts est consigné dans un registre ouvert à cet effet.
- ✓ Aucune offre ne peut être retirée, une fois déposée.



### **Article 13 / Validité des offres.**

Conformément aux dispositions de l'article 98 du décret présidentiel n°15-247, du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 76 de la loi 23/12 du muharram 1445 correspondant au 05 aout fixant les règles générales relatives aux marché public un délai de validité de l'offre est accordé aux soumissionnaires. Dans le cadre de ce cahier des charges le délai de validité de l'offre égale de délai de préparation des offres augmenté **de 03 mois**

### **Article 14 / Prorogation du délai de dépôt des offres.**

En cas de nécessité, le service contractant à toute latitude pour proroger la date de dépôt des offres, dans ce cas tous les droits et toutes les obligations du service contractant et des soumissionnaires auparavant liés a la date fixé seront liées à la nouvelle date .

L'avis de prorogation de la date de dépôt des offres sera fait dans les mêmes conditions de l'appel d'offres initial.

### **Article 15 / Ouverture des plis et évaluation des offres.**

#### **a- Ouverture des plis**

Conformément aux articles **70, 71,72**, du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article **48** du la loi N° 23-12 du 18 muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .

- l'ouverture des plis aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres, à onze heures et demie (**11 :30h**) au siège de l'université de Relizane. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

#### **b- Ouverture des plis**

L'ouverture des plis techniques et financiers est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. Elle aura lieu le jour de dépôt de l'offre à **11. 30h** en présence des soumissionnaires préalablement informés dans le cahier des charges

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres se réunit valablement quel que soit le nombre des présents ; conformément aux dispositions de l'article **71** du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres a pour mission :

- De constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- De dresser la liste des soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels ;
- De dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- De parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concerné par la demande de complément.
- De dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission.

- D'inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception de mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres :
- De proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès-verbal, de déclarer l'Infructuosité de la procédure lorsqu' aucune offre n'est réceptionnée.
- De restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts.



### c- Evaluation des offres :

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres analyse les offres en vue de dégager la proposition à soumettre aux instances concernées.

Le service contractant peut faire appel, sous sa responsabilité, à toute compétence qui sera chargée de l'élaboration du rapport d'analyse des offres, pour les besoins de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Conformément à l'article 72 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres a pour mission :

- D'éliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges.
- De procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et d'une méthodologie prévus dans le cahier des charges.
  - D'Etablir, dans une première phase, le classement technique des offres et éliminer les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue dans le cahier des charges.
  - D'examiner, en tenant compte, éventuellement, des rabais consentis dans leurs offres, dans une deuxième phase, les offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement,
- Retenir, conformément au cahier des charges, l'offre économique la plus avantageuse, correspondant à l'offre :
  - 1- La moins-disante, parmi les offres financières des candidats retenus, lorsque l'objet du contrat le permet. Dans ce cas, l'évaluation des offres se base uniquement sur le critère prix.
  - 2- La moins-disante, parmi les offres prés-qualifiés techniquement, lorsqu'il s'agit de prestations courantes. Dans ce cas, l'évaluation des offres se base sur plusieurs critères parmi lesquels figure le critère prix.
  - 3- Qui obtient la note totale la plus élevée sur la base de la pondération de plusieurs critères par lesquels figure le critère prix, lorsque le choix est essentiellement basé sur l'aspect technique des prestations.

Restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues par le présent décret

### Article 16 : complément d'information aux offres :

Suivant l'article 72 du décret présidentiel n°15-247 du 16Septembre2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, la commission d'évaluation des offres, par l'intermédiaire du service contractant, peut demander, par écrit, des clarifications ou des précisions aux soumissionnaires dont les offres sont jugées conformes au cahier des charges.

Des réunions de clarifications des aspects techniques des offres des candidats peuvent être organisées, si nécessaire, par le service contractant, en présence des membres de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres, élargie éventuellement à des experts, de préférence nationaux, dûment désignés à cet effet. Ces réunions doivent faire l'objet de procès- verbaux signés par tous les membres présents.

Le complément d'information ne doit pas aboutir à une modification fondamentale de l'offre.

Les réponses écrites des candidats aux demandes de clarifications ou de précisions et le contenu des procès- verbaux de réunions font partie intégrante de leurs offres.

Aucune information relative au contenu de l'offre d'un candidat ne doit être révélée

A l'issue de cette phase, la commission d'ouverture et d'évaluation des offres élimine les offres des candidats qui ne répondent pas aux exigences du programme fonctionnel, aux prescriptions techniques ou aux performances prévues dans le cahier des charges.

### Article 17 : correction des erreurs

La commission d'évaluation des offres vérifie et rectifie les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées de façon suivante :

a) lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres, et le montant en lettres, le montant en lettre fera foi.

b) lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total de contenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'on estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire auquel cas le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé. Le taux d'erreur toléré est de **05%** en TTC en augmentation ou en diminution.

A l'exception des corrections citées ci-dessus, toute modification des prix est catégoriquement rejetée.



## E/ EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

### Article 18 / Méthodologie d'évaluation des offres.

Le service contractant effectuera l'évaluation et la comparaison des offres qui ont été reconnues conforme aux conditions requises par le dossier de la consultation.

Il sera procédé, dans un premier lieu, à une évaluation technique des offres qui seront faites aux critères suivants :

L'évaluation des offres techniques sera sanctionnée par l'octroi d'une note technique pour chaque offre et dont une note inférieure à quarante-cinq (**45**) points constitue un seuil d'exclusion.

Les offres n'ayant pas atteint cette note seront éliminées.

Les offres retenues par la commission d'évaluation des offres sont seules qui ont eu (note supérieure ou égale à **45 points**) et seront qualifiées techniquement.

Parmi les offres qualifiées techniquement, l'offre la moins disante sera retenue.

### I - EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES : ..... 90 Pts

#### 1. Capacités techniques, qualifications du soumissionnaire ..... 20 Pts

- Si le soumissionnaire est un éditeur, il lui est attribué..... 20 Pts.
- Si le soumissionnaire est un distributeur agréé, il lui est attribué..... 15 Pts

#### 2. Délais de livraison (Planning de livraison) : ..... 20 Pts

Les soumissionnaires doivent indiquer les délais pendant lesquels ils comptent réaliser le contrat

Du 01 jr au 05 jrs .....20pts

Du 05jrs au 10 jrs .....10pts

**N.B :** L'offre qui dépasse les délais de livraison fixés sera rejetée

#### 3. Moyens humains et matériels : ..... 20 Pts

**Moyens humains :** 03 salariés max (05/ Salarié)..... 15 Pts

**Nb:** Justifié par Attestation d'affiliation CNAS

**Moyens matériels :** 01Voiture utilitaire ou fourgon ..... 05 Pts

**N.b:** Justifié par Carte grise et police d'assurance

**4. Remplacement des ouvrages épuisés maximum 10 % : ..... 30 Pts**

❖ **Un remplacement excédant 10 %, l'offre sera écartée.**

Le chiffre sera arrondi au chiffre entier supérieur.

Aucun remplacement ..... **30 Pts**

Supérieur à 0 % et inférieur ou égale à 05 % ..... **20 Pts**

Supérieur à 05 % et inférieur ou égale à 10 % ..... **10 Pts**

✓ **Les ouvrages épuisés doivent être remplacés par autre auteur et année d'édition en gardant la même nature du titre.**

**N.B : l'offre qui ne présente pas un engagement des ouvrages épuisés signée et cachetée sera rejetée**



**Remarque : Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note égale ou supérieure à 45 points seront déclarés qualifiés techniquement. Et seront écartées les offres dont la note techniques et inférieure à 45 points.**

**II- EVALUATION DES OFFRES FINANCIERE :**

Parmi les offres qualifiées techniquement, l'offre la moins disante sera retenue.

En cas d'égalité, l'offre obtenue une note supérieure pour le remplacement des ouvrages épuisés sera retenue.

**Article 19 : Conditions de validité de la soumission.**

La mise en vigueur de la soumission n'interviendra qu'après son approbation par l'autorité compétente, et après avoir été signée par le service contractant et notifié au Fournisseur.

**Article 20 : Critère d'attribution de la consultation**

Conformément aux dispositions de l'article 72 de décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service contractant, et l'article 53 du la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics le service contractant attribuera l'offre selon les critères : moins - disant parmi les offres pré qualifiées techniquement.

**Article 21 : Cas de désistement**

Conformément L'article 74 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Et L'article 50 du la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Lorsque l'attributaire de la consultation, se désiste avant la notification du contrat ou refuse d'accuser réception de la notification du contrat, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire de la consultation, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence et des exigences du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et des dispositions de l'art du présent décret.

L'offre du soumissionnaire qui se désiste de la consultation maintenue dans le classement des offres (Art 74). L'attributaire de la consultation pourra être exclu de la participation aux consultations (Art 75).

**Article 22 : Infirmité et annulation la consultation**

**- Infirmité du contrat :**

La procédure da la consultation est déclarée infructueuse lorsque : Aucune offre n'est réceptionnée lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet de la consultation et au contenu du cahier des charges, Lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.



**- Annulation de la consultation :**

Conformément à l'article 73 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Le service contractant peut et l'article 49 de la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics Le service contractant peut pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'une consultation, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire de la consultation. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire de la consultation a été annulée.

**Article 24 : modalités de recours**

En application de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 56 la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un gré a gré après consultation ,peut introduit un recours dans les **dix (10) jours à compter** de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le site web de l'université et sur les placard publicitaires des administrations ou les avis de consultation ont été affichés.

**Article 25: Signature du contrat**

En même temps qu'il sera notifié au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, le service contractant lui remettra la formule du contrat donnée dans le dossier de consultation, contenant toutes les dispositions convenues entre les deux parties.

Fait à ..... le :.....

**LE SOUMISSIONNAIRE**  
**(Nom et Prénom, Qualité et caché)**  
**Lu et accepté**

# LE CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES



## SOMMAIRE



<b><u>Article 01</u></b> :	Objet de la soumission
<b><u>Article 02</u></b> :	Consistance de la soumission
<b><u>Article 03</u></b> :	Documents contractuels
<b><u>Article 04</u></b> :	Mode d'évaluation des prestations
<b><u>Article 05</u></b> :	Variation des prix
<b><u>Article 06</u></b> :	Prix unitaires
<b><u>Article 07</u></b> :	Montant de la soumission
<b><u>Article 08</u></b> :	Mode de paiement
<b><u>Article 09</u></b> :	Délai de livraison
<b><u>Article 10</u></b> :	Avances
<b><u>Article 11</u></b> :	Pénalité de retard
<b><u>Article 12</u></b> :	Garanties
<b><u>Article 13</u></b> :	Réception de la documentation
<b><u>Article 14</u></b> :	Sous-traitance
<b><u>Article 15</u></b> :	Domiciliation des parties contractantes
<b><u>Article 16</u></b> :	Résiliation
<b><u>Article 17</u></b> :	Textes généraux
<b><u>Article 18</u></b> :	Clauses additionnelles
<b><u>Article 19</u></b> :	Validité et entrée en vigueur de la soumission

CONTRAT POUR :

## ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS



CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNES:

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifiques représenté par Monsieur le directeur de l'université de Relizane **BAHRI AHMED**, désigné ci-après par l'expression "LE CONTRACTANT",

D'UNE PART,

ET:

LE COCONTRACTANT : .....

SIS A : .....

.....

N° R.C : .....

N° I.F : .....

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

## **Article 01 / Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions d'exécution et de règlement relative à **l'acquisition d'ouvrages divers** pour l'université de Relizane, au titre de de **l'exercice de l'année budgétaire 2024**.

## **Article 02 / Mode de passation.**

Le présent contrat est conclu après la consultation en vertu des dispositions des articles **13 et 14** du décret présidentiel n°15-247 du 16Septembre2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public. Et les articles 18/19 du la loi N° 23-12 du 18 Muharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.



## **Article 03 Documents contractuels.**

Les pièces contractuelles constituant la soumission sont les suivantes:

- La soumission ;
- La déclaration à souscrire
- Le cahier de prescription spécial et ces annexes ;
- Bordereau des prix unitaires ;
- Devis quantitatif et estimatif ;
- Le cahier de prescription technique ;
- Le planning de livraison.
- Déclaration de probité.
- Mémoire technique justificative

## **Article 04 / Mode d'évaluation des prestations.**

Toutes les prestations du présent contrat seront réglées à **l'unité**.

## **Article 05 / Variation des prix.**

Les prix non actualisable et non révisable.

## **Article 06 / Prix unitaires.**

Les prix unitaires sont arrêtés par bordereau des prix unitaires et ils comprennent sans restrictions ni réserves toutes les dépenses que le soumissionnaire effectue ou engagera pour l'acquisition de la documentation de la présente soumission.

## **Article 07 : Textes et références applicables**

- L'ordonnance n° 75-58 du 26 Septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée
- L'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966 modifiée et complétée, portant code pénal.
- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales
- Loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, complétée.
- Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée.
- Ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée.
- Loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.
- La loi 90-11 du 21/04/1990 relative aux relations de travail modifiée et complétée
- La loi 83/03 du 05/02/1983 relative à la protection de l'environnement

- Décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
- Le décret exécutif n° 90-266 du 15/09/1990 relatif à la garantie des biens et services.
- La loi 04/08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales modifiée et complétée.
- Le décret exécutif n° 13-327 du 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services.
- Le décret présidentiel n° 11-118 du 16 Mars 2011, portant approbation du règlement intérieur-type de la commission des marchés publics.
- L'arrêté du 28/03/2011 relatif aux modalités d'application du taux de la marge de préférence aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien.
- L'arrêté du 28 Mars 2011 fixant les modalités d'inscription et de retrait de la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner au marchés publics.
- Décret exécutif n° 21/219 du 20/05/2021 relatif au cahier des clauses administratives générales.



**Article 08 / Montant du contrat.**

Le montant global de du présent contrat est arrêté en **TTC** à la somme de :

**En chiffre** : ..... (DA)

**En lettres** : .....

.....  
 .....

**Article 09: domiciliation bancaire.**

Le service contractant se libérera des sommes dues par lui au titre du présent contrat en créditant le compte désigné par le partenaire cocontractant, à savoir :

Titulaire du compte : .....

Compte N° (RIB) : .....

Banque : .....

Agence : .....

**Article 10 / Nantissement**

En application des articles 145 alinéas 01 à 12 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et Conformément aux dispositions des articles 80-81-82 et 83 du décret exécutif n° 21-219 du 8 Chaoual 1442 correspondant au 20 mai 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, le contrat sera susceptible de nantissement, en conséquence une copie du marché portant la mention «Exemplaire unique » sera remise au prestataire de service.

Le créancier nanti devra se conformer aux dispositions du code civil relatives au nantissement Sont désignés comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires :

**COMPTABLE CHARGE DES PAIEMENTS :**  
**AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE**  
**FONCTIONNAIRE CHARGE DE FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS :**  
**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'UNIVERSITE DE RELIZANE**

## Article 11 / Délai de règlement et intérêts moratoires

Le défaut de mandatement dans le délai prévu, fait courir de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires, calculés selon les dispositions de l'article 122 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public comme suit :

$$I.M = \frac{\text{Montant de la situation déposée} \times T.I.B.C \times N}{12 \times 30}$$

12 X 30

I.M : Intérêts moratoires

T.I.B.C : Taux d'intérêts bancaire des crédits à court terme

N : Nombre de jours de retard dans le paiement de la situation

Le défaut de mandatement de tout ou d'une partie des intérêts moratoires entraîne une majoration de 2% du montant de ces intérêts par mois de retard.

Le retard auquel s'applique le pourcentage est calculé par mois entier décompté de quantième au quantième.

## Article 12 / Délai de livraison.

Le fournisseur s'engage à livrer la documentation et revues dans un délai de :

(En chiffres).....(jours)

(En lettres).....(jours)

Après l'entrée en vigueur du contrat et notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution de la présente soumission.

## Article 13 / Délai de garantie

Le fournisseur s'engage pour une garantie de :

(En chiffres).....(jours)

(En lettres).....(jours)

## Article 14 / Avances forfaitaire.

Aucune avance n'est tolérée dans le cadre de la présente soumission

## Article 15 / Pénalité de retard.

Conformément à l'article 147 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, dans le cas où le délai de fourniture prévu au planning ne sera pas respecté par le cocontractant, celui-ci sera passible d'une pénalité de retard calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{M \times N}{10 * D}$$

P : Montant de la pénalité  
M : Montant du contrat  
N : Nombre de jours de retard  
D : Délai d'exécution exprimé en jours

Le montant total des pénalités ne pourra dépasser 10% du montant total du contrat. Chaque pénalité sera applicable d'office, sans mise en demeure préalable, sur la simple constatation de la date d'expiration du délai contractuel correspondant et de la date réelle de fin des équipements.

## Article 16: Responsabilité en cours de la livraison :

Pendant la durée de livraison, le fournisseur est seul responsable de tout accident ou dommage que l'exécution de la livraison ou les dégâts que ses agents peuvent causer tant aux tiers qu'à l'administration et à ses représentants. Le fournisseur supportera notamment, la charge de tout accident, dommage, ainsi que les destructions ou détériorations quelconques occasionnées aux matériels ou aux fournitures de l'administration à partir de leur prise en charge par le fournisseur en particulier pour vol, malveillance ou incendie.



Aussi le fournisseur doit assurer le transport et la décharge de la marchandise dans le magasin des stocks le jour de la livraison.

**Article 17 / Réception de la documentation.**

La réception de la documentation ne sera prononcée que si toutes les conditions contractuelles sont conformes aux clauses descriptives du présent contrat et de bon de commande, et après l'opération du comptage des livres livrés et s'assurer de la conformité apparente : (Titre, Auteur, Maison d'édition, date d'édition identification des tomes, nombre de titres, nombre d'exemplaires)

A la fin des opérations de comptages et de contrôle de conformité les deux parties dresseront un procès-verbal de réception provisoire quantitative et qualitative des ouvrages.

Dans le cas ou - au cours des opérations de réception de la documentation – l'administration estime que certains ouvrages ne sont pas conformes aux pièces contractuelles, elle se réserve le droit d'ajourner la réception de l'acquisition de la documentation à une date ultérieure, jusqu'à ce que les réserves soient levées, ceci sans préjudice des sanctions prévues pour les retards dans les délais de livraison, et il mettra en demeure le fournisseur de compléter la livraison ou de remplacer les ouvrages reconnus conjointement non conformes et ce dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de livraison.

**Article 18 / Remplacement des ouvrages épuisés.**

Le fournisseur est dans l'obligation de remplacer les ouvrages épuisés par autre auteur et année d'édition en gardant le même titre.

Le remplacement ne doit pas dépasser les **15%** du contenu du devis épuisé.

Pour les fournisseurs qui ont excédé un taux de remplacement au de la de **15%** leurs offres seront écartées.

**Article 19 / Sous-traitance.**

Il n'est pas prévu de sous-traitance au titre du présent contrat

**Article 20 / Domiciliation de la partie cocontractante.**

Les notifications, les avis et les préavis qui doivent être adressés mutuellement à la cocontractante ne sont valables que par courrier postal recommandé et expédié aux adresses suivantes :

- **Pour le fournisseur :** .....

Tél. /

Fax/



**Article 21 / Cas de force majeure.**

Aucune des parties ne sera réputée faillir à ses obligations contractuelles dans la mesure ou l'exécution de celles-ci serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne peuvent être considérés comme cas de force majeure que les événements échappant à la volonté des parties et présentant un caractère imprévisible, irrésistible et insurmontable.

Le cocontractant sera exonéré de ses obligations sous réserve qu'il informe par écrit le service contractant du cas de force majeure dans un délai de sept ( 07 ) jours à compter de l'acte de l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article 147 alinéa 05 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des dispositions des articles 110 et 111 du Décret exécutif n° 21-219 du 8 Chaoual 1442 correspondant au 20 mai 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux , aucune des parties ne sera réputée faillir à ses obligations contractuelles dans la mesure ou l'exécution de celles- ci serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne peuvent être considérés comme cas de force majeure que les événements échappant à la volonté des parties et présentant un caractère imprévisible, irrésistible et insurmontable :

A) Explosion ou impact de mines, bombes, grenades, ou tout autre explosif

B) Flots, tremblement de terre, circonstances atmosphériques insurmontables et autres événements de nature anormale.

C) Et tout autre cas de force majeure habituellement reconnu.

Le cocontractant sera exonéré de ses obligations sous réserve qu'il informe par écrit le service contractant du cas de force majeure dans un délai de dix (10) jours à compter de l'acte de l'événement. Passé le délai de dix jours, l'entrepreneur n'est plus admis à réclamer.

### **Article 22 / Règlement amiable des litiges.**

Conformément à l'article N° 153 et 154 du décret présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public: Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du contrat sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sans préjudice de l'application des dispositions de l'alinéa ci-dessus, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution à l'amiable aux litiges nés de l'exécution de ce marché chaque fois que cette solution permet :

-De retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties ;

-D'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du marché ;

-D'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement à l'amiable des litiges compétent, institué en vertu des dispositions de l'article 154 du décret présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, conformément aux conditions prévues à l'article 155 du décret présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le service contractant doit prévoir dans le cahier des charges, le recours au présent dispositif de règlement à l'amiable des litiges, avant toute action en justice.

### **Article 23 / Résiliation unilatérale**

#### **23-a/ résiliation unilatérale ;**

En application de l'article 149 du décret N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, en cas d'inexécution de ses obligations le cocontractant est mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé, faute par le cocontractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure, le service contractant peut, unilatéralement, procéder à la résiliation du contrat

En cas de retrait d'agrément de partenaire cocontractant.

En application de l'article 150 du décret N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Lorsqu'elle est justifiée par un motif d'intérêt général, le service contractant peut procéder à une résiliation unilatérale du contrat, même sans faute du partenaire cocontractant

#### **23-b/ résiliation contractuelle ;**

En application de l'article 151 du décret N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il peut être également procéder t à la résiliation contractuelle du marché dans les conditions expressément prévues à cet effet.

En application de l'article 152 du décret N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le service contractant ne peut se voir opposer la résiliation du marché lors de la mise en œuvre, par ses soins, des clauses contractuelles de garanties et des poursuites tendant à la réparation du préjudice qu'il a subi par la faute de son cocontractant. En outre, les surcoûts induits par le nouveau marché sont supportés par ce dernier.

En cas de résiliation d'un contrat en cours d'exécution, le document de résiliation signé des deux parties doit prévoir la reddition des comptes établis en fonction des travaux exécutés, des travaux restant à effectuer, et de la mise en œuvre, d'une manière générale, de l'ensemble des clauses du contrat.



**Article 25/ Clauses additionnelles.**

- Toutes clauses additionnelles ou modificatives éventuelles au présent contrat doivent être formulées par voie d'avenant.
- Toutes clauses insérées dans le présent contrat ou dans ces documents auquel se réfère et qui seront contraires aux lois et règlements en vigueur seront considérées comme nulles.

**Article 26 / Impôts et taxes.**

Le partenaire cocontractant s'acquittera des Impôts et taxes exigés par les codes fiscaux en vigueur au moment de l'exécution des fournitures et prestations. A ce titre il est réputé parfaitement informé de toutes les lois fiscales, douanières et administratives en vigueur en Algérie.

**Article 27 / Droits de timbre et d'enregistrement.**

Les fournitures et prestations objet du présent contrat, devant être payées sur le budget de l'état, le présent contrat sera dispensé des droits du timbre et de l'enregistrement, conformément aux lois en vigueur.

**Article 28 / Entrée en vigueur du contrat**

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification.

Fait à ..... le .....

**LE SOUMISSIONNAIRE**

**Lu et accepté**

# LE CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES



## SOMMAIRE



**Article 01** : Présentation des listes.

**Article 02** : Epuisements.

**Article 03** : Dates d'éditions.

**Article 04** : Remplacement des titres.

**Article 05** : Avenant

**Article 06**: Dates d'édition.

**Article 07** : Qualité d'impression et de couverture.

**Article 08** : Engagement de soumissionnaires.

**Article 09** : Délai de livraison.

**Article 13** : Respect des dispositions.

**Article 01 : Présentation des listes.**

Les listes sont présentées par spécialité et conformément aux besoins exprimés par les départements pédagogiques et les Facultés.



**Article 02 : Epuisements.**

Les fournisseurs doivent définir les ouvrages d'épuisement lors de la production des offres. Tout en respectant la disposition des titres dans la liste (Numéros de position), les fournisseurs doivent mentionner :

(ED) pour les épuisements définitifs

Mentionner et définir des ouvrages épuisés

Le cocontractant ne doit en aucun cas **dépasser 15% des titres** indisponibles dans le devis

**Article 03 : Remplacement des titres.**

Le remplacement des titres se fera au respect des clauses suscrites au présent cahier des charges.

**Article 04 : Dates d'éditions.**

Le respect des dates d'éditions figurants dans les devis quantitatifs est obligatoire.

**Article 05 : Qualité d'impression et de couverture.**

Tout document quelque soit le support dans lequel est produit ne répondant pas aux normes de la qualité d'impression est refusé. La qualité de couverture, de l'impression et de la présentation sont pris en compte lors de la réception.

**Article 06 : Avenant.**

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au contrat dans le cadre des dispositions du présent décret.

L'avenant constitue un document contractuel accessoire au contrat qui, dans tous les cas, est conclu lorsqu'il a pour objet l'augmentation ou la diminution des prestations et/ou la modification d'un ou de plusieurs clauses contractuelles du contrat

**Article 07 : Engagement de soumissionnaire.**

Après notification de la soumission, le fournisseur doit s'engager à livrer dans les délais contractuels toute la documentation contenue dans le devis. Tout manquement que ce soit partiel ou autre entraîne des mesures de coercitives conformément aux clauses de la soumission.

**Article 08 : Délai de livraison**

Les délais de livraison doivent être notifiés à l'Administration.

**Article 09 : Respect des dispositions.**

Toutes les dispositions contraires au C.P.S et C.P.T sont considérées comme nulles et non avenues.

Fait à ..... Le .....

**LE SOUMISSIONNAIRE**

**Lu et accepté**

**(Cachet et signature)**

# BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE



جدول الاسعار الوحدوية

إقتناء كتب مختلفة

الرقم	العنوان	المؤلف/ الناشر	سنة النشر	الوحدة	سعر الوحدة
1	مقدمة في المعلوماتية الحيوية الوحدة : .....	أ.د. صلاح الدين سيد العسال ، أ.د. سيد امين محمد عامر، أ.د. محمد احمد محمد نجاتي	2023	و	
2	الاحصاء في الامن الغذائي والمخاطر البيئية الوحدة : .....	زيدان عبد الحميد	2023	و	
3	الاستخدام الامثل للموارد المائية في الزراعة الوحدة : .....	زيدان عبد الحميد	2023	و	
4	الهندسة الوراثية لتطوير الموارد الطبيعية ومكافحة التلوث البيئي الوحدة : .....	زيدان عبد الحميد	2023	و	
5	الجينات والتطور الوراثي - علم بيولوجيا الانسان - الوحدة : .....	سعد الدين محمد مكاوي	2023	و	
6	بيولوجيا الخلية cell biology الوحدة : .....	عادل محمد المصري	2023	و	
7	الاتجاهات الحديثة في دراسة آفات محاصيل الفاكهة ومكافحتها في العالم العربي (2) الوحدة : .....	د. إبراهيم سليمان عيسى د. هلال احمد هلال	2024	و	
8	دراسات في علم المناعة الوحدة : .....	سعد الدين محمد المكاوي	2023	و	
9	الوراثة والتطور البيولوجي - الوحدة : .....	عادل المصري	2023	و	
10	التلوث الكيميائي للبيئة واثرها على الثروة الزراعية الوحدة : .....	زيدان عبد الحميد	2023	و	
11	الهندسة الوراثية والاستمساخ - علم الفيروسات والاثار المرضية لهجرة الطيور و الاسماك - مجلد الوحدة : .....	دينار التكريتي	2024	و	
12	موسوعة صيد الاسماك للهواه - دليل الصيادين للنجاح الوحدة : .....	شريف محمد عبدالله	2023	و	
13	الغيزياء الذرية بحوث في النشاط الاشعاعي واستخداماته السلمية في الطب والزراعة -التلوث الاشعاعي و قواعد الوقاية من الاشعاع الوحدة : .....	غادة محمد نبيل	2024	و	
14	المركبات الحلقية غير متجانسة الحلقة - القلوانيات - مركبات البيورين - البريتيورات - المواد الملونة النباتية الوحدة : .....	احمد مدحت اسلام مصطفى عمارة	2024	و	
15	الوقود الحيوي ومصادر الطاقة المتجددة نحو حل مشكلة الطاقة في العالم الوحدة : .....	منير علي الجزوري	2023	و	

جدول الأسعار الوحدوية

حصة رقم 03: كتب مختلفة

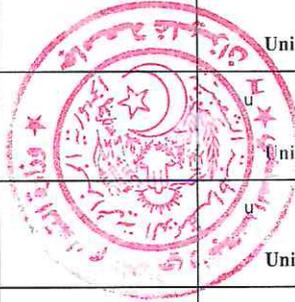
الرقم	العنوان	المؤلف/ الناشر	سنة النشر	الوحدة	سعر الوحدة
1	مقدمة في المعلوماتية الحيوية	أ.د. صلاح الدين سيد العسال ، أ.د. سيد بن محمد عامر ، أ.د. محمد لحد محمد نجاتي	2023	و	
2	الاحصاء في الامن الغذائي والمخاطر البيئية	زيدان عبد الحميد	2023	و	
3	الاستخدام الأمثل للموارد المائية في الزراعة	زيدان عبد الحميد	2023	و	
4	الهندسة الوراثية لتطوير الموارد الطبيعية ومكافحة التلوث البيئي	زيدان عبد الحميد	2023	و	
5	الجينات والتطور الوراثي - علم بيولوجيا الانسان -	سعيد الدين محمد مكاوي	2023	و	
6	بيولوجيا الخلية cell biology	عادل محمد المصري	2023	و	
7	الاتجاهات الحديثة في دراسة آفات محاصيل الفاكهة ومكافحتها في العالم العربي (2)	د. إبراهيم سليمان عيسى د. هلال أحمد هلال	2024	و	
8	دراسات في علم المناعة	سعيد الدين محمد المكاوي	2023	و	
9	الوراثة والتطور البيولوجي -	عادل المصري	2023	و	
10	التلوث الكيميائي للبيئة اثرها على الثروة الزراعية	زيدان عبد الحميد	2023	و	
11	الهندسة الوراثية والاستنساخ - علم الفيروسات والاثار المرضية لهجرة الطيور و الاسماك - مجلد	دينار التكريتي	2024	و	
12	موسوعة صيد الاسماك للهواه - دليل الصيادين للنجاح	شريف محمد عبدالله	2023	و	
13	الفيزياء الذرية بحوث في النشاط الاشعاعي واستخداماته السلمية في الطب والزراعة - التلوث الاشعاعي و قواعد الوقاية من الاشعاع	غدة محمد نبيل	2024	و	
14	المركبات الحلقية غير متجانسة الحلقة - القلوانيات - مركبات النيورين - البرينثورات - المواد الملونة النباتية	أحمد مدحت اسلام مصطفى صارة	2024	و	
15	الوقود الحيوي ومصادر الطاقة المتجددة نحو حل مشكلة الطاقة في العالم	منير علي الجنزوري	2023	و	



	و	2023	محمد علي سويد	اساسيات الرياضيات الحديثة الوحدة:	16
	و	2024	منير على الخنزوري	البيوتكنولوجي الوحدة:	17
	و	2017	علي بركات	قاموس نوبل للطلاب [الانجليزي/عربي -عربي/الانجليزي] الوحدة:	18
	و	2017	علي بركات	قاموس نوبل للطلاب [عربي/انجليزي] الوحدة:	19
	و	2017	عمر الدسوقي	قاموس نوبل للطلاب [فرنسي/عربي] الوحدة:	20
	و	2017	عمر الدسوقي	قاموس نوبل للطلاب المزدوج [فرنسي/عربي -عربي/فرنسي] الوحدة:	21
	و	/	م. شاتيلا	قاموس نوبل انجليزي / عربي الوحدة:	22
	و	2016	م. شاتيلا	قاموس نوبل عربي / انجليزي الوحدة:	23
	u	2020	Barack Obama	Une terre promise Braille (18 volumes) Unité:.....	24
	u	2023	Messimo Banzi, Michael Shiloh	Démarrez avec Arduino - 4e édition Unité:.....	25
	u	2022	Allan Jones	Practical Skills in Biology - 7/ed - Unité:.....	26
	u	2023	Konrad B. Krauskopf	The Physical Universe Unité:.....	27
	u	2023	Wolfgang Bauer	University Physics with Modern Physics Unité:.....	28
	u	2023	SILBERBERG	Chemistry: The Molecular Nature Of Matter And Change 10/e Unité:.....	29
	u	2023	Ali S. Rangwala	Explosion Dynamics: Fundamentals and Practical Applications Unité:.....	30
	u	2023	Deborah B. Klipp	5 Steps to a 5: AP Computer Science A 2024 Unité:.....	31
	u	2023	Julie Schacht Sway	5 Steps to a 5: AP Computer Science Principles 2024 Unité:.....	32
	u	2022	DENNISTON	General Organic and Biochemistry 11/e Unité:.....	33
	u	2023	Erlin van Genuchten	A Guide to a Healthier Planet: Scientific Insights and Actionable Steps to Help Resolve Climate, Pollution and Biodiversity Issues Unité:.....	34
	u	2023	Prof Francesca Cotrufo	A Primer on Stable Isotopes in Ecology Unité:.....	35



u	2023	Hsing-Hao Wu	Moving Toward Net-Zero Carbon Society: Challenges and Opportunities	36
Unité:.....				
u	2023	Harald Lesch	Understanding climate change: with Sketchnotes	37
Unité:.....				
u	2023	Wolfgang Frisch	Plate Tectonics: Continental Drift and Mountain Building	38
Unité:.....				
u	2023	K. Bhaskar	Strength of Materials: A Concise Textbook	39
Unité:.....				
u	2023	Debasish Datta	Optical Networks	40
Unité:.....				
u	2023	CAREY	Organic Chemistry 12/e	41
Unité:.....				
u	2023	Alexander C. Schreyer	Architectural Design with SketchUp: 3D Modeling, Extensions, BIM, Rendering, Making, Scripting, and Layout	42
Unité:.....				
u	2023	Malcolm Holland	Practical Guide to Diagnosing Structural Movement in Buildings	43
Unité:.....				
u	2023	Lavaux, François	Tout le programme de maths, licence PPPE : parcours préparatoire au professorat des écoles : cours et exercices corrigés	44
Unité:.....				
u	2024	Léry, Jean-Michel	Le langage C : apprendre à programmer : avec plus de 250 exemples et exercices corrigés, licence, master, autoformation	45
Unité:.....				
u	2023	Collectif	De la réserve intégrale à la nature ordinaire : les figures changeantes de la protection de la nature : XIXe-XXIe siècle	46
Unité:.....				
u	2023	Collectif	Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques	47
Unité:.....				
u	2023	Berger, Corinne Roques, Jean-Luc	L'appropriation de l'air : ses causes et ses conséquences	48
Unité:.....				
u	2023	Collectif	Le souci de la nature : apprendre, inventer, gouverner	49
Unité:.....				
u	2024	Chiroleu-Assouline, Mireille	L'emploi et la transition énergétique	50
Unité:.....				
u	2023	Collectif	Les grands lacs à l'épreuve de l'anthropocène	51
Unité:.....				
u	2022	MOSELEY	Advanced Cybersecurity Technologies	52
Unité:.....				
u	2023	KUBAT	Fundamentals of Artificial Intelligence: Problem Solving and Automated Reasoning	53
Unité:.....				
u	2023	Néron, Françoise Alletto, Lionel	Mémento d'agronomie	54
Unité:.....				

	u	2023	Garcia, Pauline	Petit guide illustré pour préparer son bovin aux concours agricoles : une approche éthologique	55
	Unité:.....				
	u	2023	Lambert, Michel	Les régimes de neutre et les schémas des liaisons à la terre	56
	Unité:.....				
	u	2022	Elhoseny	Artificial Intelligence Techniques in IoT Sensor Networks	57
	Unité:.....				
	u	2023	Collectif	Précis de chantier : matériel et matériaux, mise en oeuvre, normalisation	58
	Unité:.....				
	u	2023	Pascal, Laetitia	Préservation du bois dans les bâtiments : choix des essences, dispositions constructives, entretien, traitements préventifs et curatifs	59
	Unité:.....				
	u	2023	MADER	Essentials Of Biology 7/e	60
	Unité:.....				
	u	2023	CASTRO	Marine Biology 12/e	61
	Unité:.....				
	u	2023	BROOKER	Principles of Biology 4/e	62
	Unité:.....				
u	2023	Mattick	RNA, the Epicenter of Genetic Information	63	
Unité:.....					
u	2023	UI Haq	Phytopathology and Molecular Biology of Plant Pathogen Interactions	64	
Unité:.....					
u	2023	BURDGE	Chemistry: Atoms First 5/e	65	
Unité:.....					
u	2023	Groutas	Organic Reaction Mechanisms, Selected Problems, and Solutions	66	
Unité:.....					
u	2024	Shahid Husain	Big Data Concepts, Technologies, and Applications	67	
Unité:.....					
u	2024	Vasudevan	Machine Learning with oneAPI	68	
Unité:.....					
u	2023	WUEST	Foundations of Physical Education Exercise Science and Sport 21/e	69	
Unité:.....					
u	2024	KRAR	Technology Of Machine Tools 9/e	70	
Unité:.....					
u	2023	CENGEL	Thermodynamics: An Engineering Approach 10/e	71	
Unité:.....					
u	2023	Denton	Automobile Mechanical and Electrical Systems 3/e	72	
Unité:.....					
u	2023	ANDERSON	Fundamentals of Aerodynamics 7/e	73	
Unité:.....					
u	2023	FOWLER	Electricity: Principles and Applications - 9/ED -	74	
Unité:.....					



	u	2023	SCHULER	Electronics: Principles and Applications 10/e	75
				Unité:.....	
	u	2023	HAYT	Engineering Circuit Analysis 10/e	76
				Unité:.....	
	u	2024	Billingsley	Control Basics for Mechatronics	77
				Unité:.....	
	u	2023	MONTGOMERY	Environmental Geology 12/e	78
				Unité:.....	
	u	2023	Steven Dulan	McGraw Hill Conquering ACT Math and Science, Fifth Edition	79
				Unité:.....	
	u	2023	Carolyn Wheeler	Practice Makes Perfect: Basic Math Review and Workbook, Third Edition	80
				Unité:.....	
	u	2023	Hugh Henderson	5 Steps to a 5: 500 AP Physics C Questions to Know by Test Day, Second Edition	81
				Unité:.....	
	u	2023	Greg Jacobs	5 Steps to a 5: AP Physics C 2024	82
				Unité:.....	
	u	2023	Prof William Lowrie	The Earth's Magnetic Field	83
				Unité:.....	
	u	2023	Collectif	Cahier de calcul en maths : classes prépas MPSI, MP2I, PCSI, PTSI, TSI, BCPST, ATS, ECG et L1 : auto-entraînement	84
				Unité:.....	
	u	2023	Boussiron, Mathieu Mouity Nzamba, Nicolas	Concours Avenir : annales de maths et physique corrigées	85
				Unité:.....	
	u	2023	Milan, Paul	Je réussis mon entrée en prépa maths : remise à niveau pour la prépa, prépas scientifiques MPSI, PCSI, PTSI, MP2I, TSI, BCPST : 2023-2024, conforme au programme	86
				Unité:.....	
	u	2023	Lignon, Daniel	Le dictionnaire de (presque) tous les nombres entiers	87
				Unité:.....	
	u	2024	Bertrand, Olivier Bechata, Abdellah Damin, Walter	Maths et informatique, PSI : annales corrigées et commentées, concours 2021, 2022, 2023 : concours commun Mines-Ponts, Centrale-Supélec, CCINP, e3a	88
				Unité:.....	
	u	2024	Monier, Jean-Marie Haberer, Guillaume	Maths PCSI, PTSI : méthodes & exercices : nouveaux programmes	89
				Unité:.....	
	u	2024	Speller, Marie-Virginie Guélou, Erwan,	Maths, physique chimie, informatique : MPSI, MP2I, PCSI, PTSI, BCPST 1 : j'assure mon entrée en prépa	90
				Unité:.....	
	u	2023	Lozier, Yann Milan, Paul	Prêt pour ma prépa ? : 1.000 QCM maths, physique, chimie : prépas scientifiques	91
				Unité:.....	
	u	2023	Schneider, Adrien	Probabilités : les 62 exercices incontournables pour intégrer : MP, MP*	92
				Unité:.....	
	u	2023	Arnaud, Isabelle	BTS SIO, services informatiques aux organisations, BTS CIEL, cybersécurité, informatique et réseaux, électronique : l'épreuve d'anglais	93
				Unité:.....	



u	2023	Sow, Boubacar Sadkh	Certification Google Ads sur le réseau de recherche : maîtrisez Google Ads et devenez un stratège de compte certifié	94
Unité:.....				
u	2023	Ichbiah, Daniel	ChatGPT, qui es-tu ? : saurez-vous lui poser les bonnes questions ?	95
Unité:.....				
u	2023	Migeot, Jean-Louis	Acoustique	96
Unité:.....				
u	2023	Collectif	Imager l'invisible avec la lumière : comment l'optique moderne révolutionne l'imagerie du vivant	97
Unité:.....				
u	2023	Collectif	Je réussis mon entrée en prépa sciences industrielles de l'ingénieur : remise à niveau pour la prépa, prépas scientifiques MPSI, PCSI, PTSI, MP2I, TSI : conforme au programme	98
Unité:.....				
u	2023	Association française pour la cybernétique	Le Grafcet	99
Unité:.....				
u	2023	Thual, Olivier	Propagation des ondes mécaniques	100
Unité:.....				
u	2023	Michaut, Cécile	Vulgarisation scientifique : mode d'emploi	101
Unité:.....				
u	2023	Collectif	Quand la mine déborde : enquêtes sur la fabrique des territoires extractifs	102
Unité:.....				
u	2012	Pigaglio, Olivier	Hautes Fréquences par les Schémas équivalents	103
Unité:.....				

.....:الممون

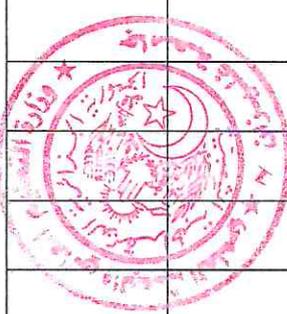
..... حرر بتاريخ: في: .....

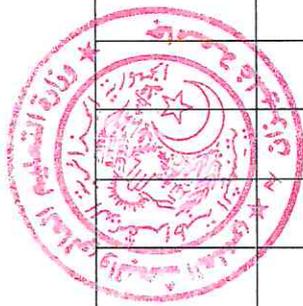
# DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF





الرقم	العنوان	المؤلف/ الناشر	سنة النشر	الوحدة	الكمية	سعر الوحدة	السعر الإجمالي
1	مقدمة في المعلوماتية الحيوية	أ.د. صلاح الدين سيد الصال ، أ.د. سيد امين محمد عامر، أ.د. محمد احمد محمد نجاتي	2023	و	2		
2	الاحصاء في الامن الغذائي والمخاطر البيئية	زيدان عبد الحميد	2023	و	2		
3	الاستخدام الامثل للموارد المائية في الزراعة	زيدان عبد الحميد	2023	و	2		
4	الهندسة الوراثية لتطوير الموارد الطبيعية ومكافحة التلوث البيئي	زيدان عبد الحميد	2023	و	2		
5	الجينات والتطور الوراثي - علم بيولوجيا الانسان -	سعد الدين محمد مكاوي	2023	و	2		
6	بيولوجيا الخلية cell biology	عادل محمد المصري	2023	و	2		
7	الاتجاهات الحديثة في دراسة آفات محاصيل الفاكهة ومكافحتها في العالم العربي (2)	د. ابراهيم سليمان عيسى د. هلال احمد هلال	2024	و	2		
8	دراسات في علم المناعة	سعد الدين محمد المكاوي	2023	و	2		
9	الوراثة والتطور البيولوجي -	عادل المصري	2023	و	2		
10	التلوث الكيميائي للبيئة وانثرا على الثروة الزراعية	زيدان عبد الحميد	2023	و	2		
11	الهندسة الوراثية والاستساخ - علم الفيروسات والاثار المرضية لهجرة الطيور و الاسماك - مجلد	دينار التكريتي	2024	و	2		
12	موسوعة صيد الاسماك للهواه - دليل الصيادين للنجاح	شريف محمد عبدالله	2023	و	2		
13	الفيزياء الذرية بحوث في النشاط الاشعاعي واستخداماته السلمية في الطب والزراعة - التلوث الاشعاعي و قواعد الوقاية من الاشعاع	غادة محمد نبيل	2024	و	2		
14	المركبات الحلقية غير متجانسة الحلقة - القلوئيات - مركبات البورين - البريتورات - المواد الملونة النباتية	احمد مدحت اسلام مصطفى عمارة	2024	و	2		
15	الوقود الحيوي ومصادر الطاقة المتجددة نحو حل مشكلة الطاقة في العالم	منير علي الجزوري	2023	و	2		
16	اساسيات الرياضيات الحديثة	محمد علي سويد	2023	و	2		
17	البيوتكنولوجيا	منير علي الجزوري	2024	و	2		
18	قاموس نوبل للطلاب المزدوج [انجليزي/عربي - اعرابي/انجليزي]	علي بركات	2017	و	1		
19	قاموس نوبل للطلاب [عربي/انجليزي]	علي بركات	2017	و	1		
20	قاموس نوبل للطلاب [فرنسي/عربي]	عمر الدسوقي	2017	و	1		
21	قاموس نوبل للطلاب المزدوج [فرنسي/عربي - عربي/فرنسي]	عمر الدسوقي	2017	و	1		
22	قاموس نوبل انجليزي / عربي	م.شاتيللا		و	1		
23	قاموس نوبل عربي / انجليزي	م.شاتيللا	2016	و	1		
24	Une terre promise Braille (18 volumes)	Barack Obama	2020	U	1		
25	Démarrez avec Arduino - 4e édition	Massimo Banzi, Michael Shiloh	2023	U	2		

		2	U	2022	Allan Jones	Practical Skills in Biology - 7/ed -	26
		2	U	2023	Konrad B. Krauskopf	The Physical Universe	27
		2	U	2023	Wolfgang Bauer	University Physics with Modern Physics	28
		2	U	2023	SILBERBERG	Chemistry: The Molecular Nature Of Matter And Change 10/e	29
		2	U	2023	Ali S. Rangwala	Explosion Dynamics: Fundamentals and Practical Applications	30
		2	U	2023	Deborah B. Klipp	5 Steps to a 5: AP Computer Science A 2024	31
		2	U	2023	Julie Schacht Sway	5 Steps to a 5: AP Computer Science Principles 2024	32
		2	U	2022	DENNISTON	General Organic and Biochemistry 11/e	33
		2	U	2023	Erlijn van Genuchten	A Guide to a Healthier Planet: Scientific Insights and Actionable Steps to Help Resolve Climate, Pollution and Biodiversity Issues	34
		2	U	2023	Prof Francesca Cotrufo	A Primer on Stable Isotopes in Ecology	35
		2	U	2023	Hsing-Hao Wu	Moving Toward Net-Zero Carbon Society: Challenges and Opportunities	36
		2	U	2023	Harald Lesch	Understanding climate change: with Sketchnotes	37
		2	U	2023	Wolfgang Frisch	Plate Tectonics: Continental Drift and Mountain Building	38
		2	U	2023	K. Bhaskar	Strength of Materials: A Concise Textbook	39
		2	U	2023	Debasish Datta	Optical Networks	40
	2	U	2023	CAREY	Organic Chemistry 12/e	41	
	2	U	2023	Alexander C. Schreyer	Architectural Design with SketchUp: 3D Modeling, Extensions, BIM, Rendering, Making, Scripting, and Layout	42	
	2	U	2023	Malcolm Holland	Practical Guide to Diagnosing Structural Movement in Buildings	43	
	2	U	2023	Lavaux, François	Tout le programme de maths, licence PPPE : parcours préparatoire au professorat des écoles : cours et exercices corrigés	44	
	2	U	2024	Léry, Jean-Michel	Le langage C : apprendre à programmer : avec plus de 250 exemples et exercices corrigés, licence, master, autoformation	45	
	2	U	2023	Collectif	De la réserve intégrale à la nature ordinaire : les figures changeantes de la protection de la nature : XIXe-XXIe siècle	46	
	2	U	2023	Collectif	Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques	47	
	2	U	2023	Berger, Corinne Roques, Jean-Luc	L'appropriation de l'air : ses causes et ses conséquences	48	
	2	U	2023	Collectif	Le souci de la nature : apprendre, inventer, gouverner	49	
	2	U	2024	Chiroleu-Assouline, Mireille	L'emploi et la transition énergétique	50	
	2	U	2023	Collectif	Les grands lacs à l'épreuve de l'anthropocène	51	
	2	U	2022	MOSELEY	Advanced Cybersecurity Technologies	52	
	2	U	2023	KUBAT	Fundamentals of Artificial Intelligence: Problem Solving and Automated Reasoning	53	
	2	U	2023	Néron, Françoise Alletto, Lionel	Mémento d'agronomie	54	



		2	U	2023	Garcia, Pauline	Petit guide illustré pour préparer son bovin aux concours agricoles : une approche éthologique	55
		2	U	2023	Lambert, Michel	Les régimes de neutre et les schémas des liaisons à la terre	56
		2	U	2022	Elhoseny	Artificial Intelligence Techniques in IoT Sensor Networks	57
		2	U	2023	Collectif	Précis de chantier : matériel et matériaux, mise en oeuvre, normalisation	58
		2	U	2023	Pascal, Laetitia	Préservation du bois dans les bâtiments : choix des essences, dispositions constructives, entretien, traitements préventifs et curatifs	59
		2	U	2023	MADER	Essentials Of Biology 7/e	60
		2	U	2023	CASTRO	Marine Biology 12/e	61
		2	U	2023	BROOKER	Principles of Biology 4/e	62
		2	U	2023	Mattick	RNA, the Epicenter of Genetic Information	63
		2	U	2023	UI Haq	Phytopathology and Molecular Biology of Plant Pathogen Interactions	64
		2	U	2023	BURDGE	Chemistry: Atoms First 5/e	65
		2	U	2023	Groutas	Organic Reaction Mechanisms, Selected Problems, and Solutions	66
		2	U	2024	Shahid Husain	Big Data Concepts, Technologies, and Applications	67
		2	U	2024	Vasudevan	Machine Learning with oneAPI	68
		2	U	2023	WUEST	Foundations of Physical Education Exercise Science and Sport 21/e	69
		2	U	2024	KRAR	Technology Of Machine Tools 9/e	70
		2	U	2023	CENGEL	Thermodynamics: An Engineering Approach 10/e	71
		2	U	2023	Denton	Automobile Mechanical and Electrical Systems 3/e	72
		2	U	2023	ANDERSON	Fundamentals of Aerodynamics 7/e	73
		2	U	2023	FOWLER	Electricity: Principles and Applications - 9/ED -	74
		2	U	2023	SCHULER	Electronics: Principles and Applications 10/e	75
		2	U	2023	HAYT	Engineering Circuit Analysis 10/e	76
		2	U	2024	Billingsley	Control Basics for Mechatronics	77
		2	U	2023	MONTGOMERY	Environmental Geology 12/e	78
		2	U	2023	Steven Dulan	McGraw Hill Conquering ACT Math and Science, Fifth Edition	79
		2	U	2023	Carolyn Wheeler	Practice Makes Perfect: Basic Math Review and Workbook, Third Edition	80
		2	U	2023	Hugh Henderson	5 Steps to a 5: 500 AP Physics C Questions to Know by Test Day, Second Edition	81
		2	U	2023	Greg Jacobs	5 Steps to a 5: AP Physics C 2024	82
		2	U	2023	Prof William Lowrie	The Earth's Magnetic Field	83
		2	U	2023	Collectif	Cahier de calcul en maths : classes prépas MPSI, MP2I, PCSI, PTSI, TSI, BCPST, ATS, ECG et L1 : auto-entraînement	84
		2	U	2023	Boussiron, Mathieu Mouity Nzamba, Nicolas	Concours Avenir : annales de maths et physique corrigées	85



		2	U	2023	Milan, Paul	Je réussis mon entrée en prépa maths : remise à niveau pour la prépa, prépas scientifiques MPSI, PCSI, PTSI, MP2I, TSI, BCPST : 2023-2024, conforme au programme	86
		2	U	2023	Lignon, Daniel	Le dictionnaire de (presque) tous les nombres entiers	87
		2	U	2024	Bertrand, Olivier Bechata, Abdellah Damin, Walter	Maths et informatique, PSI : annales corrigées et commentées, concours 2021, 2022, 2023 : concours commun Mines-Ponts, Centrale-Supélec, CCINP, e3a	88
		2	U	2024	Monier, Jean-Marie Haberer, Guillaume	Maths PCSI, PTSI : méthodes & exercices : nouveaux programmes	89
		2	U	2024	Speller, Marie-Virginie Guélou, Erwan, Beury, Jean-Noël	Maths, physique chimie, informatique : MPSI, MP2I, PCSI, PTSI, BCPST 1 : j'assure mon entrée en prépa	90
		2	U	2023	Lozier, Yann Milan, Paul	Prêt pour ma prépa ? : 1.000 QCM maths, physique, chimie : prépas scientifiques	91
		2	U	2023	Schneider, Adrien	Probabilités : les 62 exercices incontournables pour intégrer : MP, MP*	92
		2	U	2023	Arnaud, Isabelle	BTS SIO, services informatiques aux organisations, BTS CIEL, cybersécurité, informatique et réseaux, électronique : l'épreuve d'anglais	93
		2	U	2023	Sow, Boubacar Sadkh	Certification Google Ads sur le réseau de recherche : maîtrisez Google Ads et devenez un stratège de compte certifié	94
		2	U	2023	Ichbiah, Daniel	ChatGPT, qui es-tu ? : saurez-vous lui poser les bonnes questions ?	95
		2	U	2023	Migeot, Jean-Louis	Acoustique	96
		2	U	2023	Collectif	Imager l'invisible avec la lumière : comment l'optique moderne révolutionne l'imagerie du vivant	97
		2	U	2023	Collectif	Je réussis mon entrée en prépa sciences industrielles de l'ingénieur : remise à niveau pour la prépa, prépas scientifiques MPSI, PCSI, PTSI, MP2I, TSI : conforme au programme	98
		2	U	2023	Association française pour la cybernétique économique et technique	Le Grafcet	99
		2	U	2023	Thual, Olivier	Propagation des ondes mécaniques	100
		2	U	2023	Michaut, Cécile	Vulgarisation scientifique : mode d'emploi	101
		2	U	2023	Collectif	Quand la mine déborde : enquêtes sur la fabrique des territoires extractifs	102
		2	U	2012	Pigaglio, Olivier	Hautes Fréquences par les Schémas équivalents	103
	السعر الإجمالي بدون رسوم						
	الضريبة 9 %						
	السعر الإجمالي باحتساب كل الرسوم						

أوقف مبلغ الكشف الكمي والتقدير مع جميع الرسوم بـ : .....

.....

أجال التسليم: .....

الممون: .....

حرر بتاريخ: .....